
Chambre des Députés. Rapport fait au nom de la Commission de l'Enseignement et des Beaux-Arts, sur le projet de loi portant modifications à l'article 14 de la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire.

Numéro d'inventaire : 1979.37209.3

Auteur(s) : Yvette Dessoye

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Chambre des Députés

Imprimeur : Martinet, Imprimeur de la Chambre des Députés

Date de création : 1910

Description : Feuillet sans attache.

Mesures : hauteur : 260 mm ; largeur : 208 mm

Notes : Annexe au procès-verbal de la séance du 24 juin 1910.

Mots-clés : Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Post-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 16

N° 180

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

DIXIÈME LÉGISLATURE

SESSION DE 1910

Annexe au procès-verbal de la séance du 24 juin 1910.

RAPPORT

FAIT

(au cours de la précédente législature)

AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT ET DES BEAUX-ARTS, SUR
LE PROJET DE LOI portant modifications à l'article 14 de la loi du
28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire,

PAR M. DESSOYE.

Repris le 24 juin 1910.

[Application de l'article 18 du Règlement] (1)

Messieurs,

Le 25 juin 1908, M. le Ministre de l'Instruction publique déposait sur le bureau de la Chambre un projet de loi destiné à réprimer les entraves apportées à l'application de l'article premier de la loi du 28 mars 1882 sur l'obligation de l'enseignement. Tout au début de l'exposé des motifs, le Ministre s'exprimait ainsi :

« Par suite de l'application de la loi de 1904 sur l'enseignement congréganiste et depuis la mise en vigueur de la loi de séparation,

(1) Extrait du compte rendu *in extenso* de la séance du 24 juin 1910 :

« M. LE PRÉSIDENT. — Conformément à l'article 18 du Règlement, modifié par la résolution du 16 juin 1903, MM. Dessoie, Aibert Noël, Lefébure, Chaussier, Fernand David, Le Bail, Verlot, Benazet, Lauraine, Marc Réville, Camille Picard, Pierre Goujon, Schneider, Bollet, Chailley, Girod, Python, Perchot, Gheusi, Paul Morel, Mairat, Métin déclarent reprendre les rapports déposés au